

IFSI • IFAS • IFAP **Formation continue**

Institut de formation aux **métiers**
de la **santé** du **Nord-Gironde**

IFSI / IFAS / IFAP– Centre Hospitalier Garderose

70, rue des Réaux – 33500 LIBOURNE

Fiche détaillée

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

EN VUE DE L'OBTENTION DU

DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT (DEAS)

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

Contexte : Selon les arrêtés :

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

- L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION / VOIE D'ACCES

définis par arrêté du 7 avril 2020

Les prérequis : Être âgé de 17 ans, au moins à la date d'entrée en formation.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- 1 - La formation initiale, sans condition de diplôme et pour les personnes titulaires d'un diplôme dispensant (parcours partiel)
- 2 - La formation professionnelle continue (FPC)
- 3 - La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE), dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE seulement dans l'IFAS de votre choix 1 sur

<http://www.pre-inscription.fr>.

En cas de difficulté pour votre pré-inscription, le secrétariat de l'IFAS de votre choix 1 se tient à votre disposition.

IFAS Libourne : 05 57 25 49 16

IFAS Blaye : 05 57 43 49 76

IFAS Ste Foy : 05 57 41 96 92

Puis vous devez renseigner un dossier d'inscription format papier soit :

- En téléchargeant et imprimant ce dossier d'inscription sur le site de CH-Libourne à l'adresse www.ch-Libourne.fr.
- Le dossier doit être déposé où renvoyer complet par voie postale avant la date de clôture des inscriptions soit le 14 juin 2024 (cachet de la poste faisant foi) directement à l'IFAS de votre choix numéro 1.

L'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site Internet

Inscriptions : 06/02/2024 au 14/06/2024- dossier à télécharger dans l'onglet « formation AS »

www.ch-libourne.fr

Quotas : 60 places

Il n'y a pas de frais d'inscription au concours

Les épreuves : étude de dossier et un entretien oral (durée 15 et 20 minutes)

Sont dispensés du concours :

- VAE : inscription après recevabilité du dossier par la DREETS (pas de concours)
- Promotion professionnelle hospitalière : sélection par l'employeur sous condition d'ancienneté,
- Contrat d'apprentissage, inscription après signature du contrat avec le GEIQ ou le CFA et l'employeur
- Pour les ASHQ

Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les personnels visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12.

Les résultats : LE 5 JUILLET 2024 à 14H00 sur www.ch-libourne.fr et à l'IFAS

Liste complémentaire commune avec les IFAS de Blaye et Ste Foy la Grande

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Obtenir le diplôme d'Etat aide-soignant par la validation des 5 Blocs de compétences (ou les blocs de compétences restant à valider pour les parcours partiels et VAE)

Le domaine d'activités 1 (DA1) :

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2) :

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3) :

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4) :

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5) :

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS - *Référentiel de compétences du 10/06/2021*

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

DURÉE DE LA FORMATION

La formation complète :

Durée de la formation : 11 mois

Formation complète de 1540 heures répartis sur 44 semaines (sur la base de 35 heures)

3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines (770 heures)

22 semaines de formation théorique en institut (770 heures)

3 semaines de congés

Devis et planning détaillés à demander auprès du secrétariat

LES STAGES SONT ORGANISÉS PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation partielle :

Prérequis : justifier de l'obtention d'un diplôme dispensant

	F C	BAC ASSP	BAC SAPAT	DE AES 2021	DE AES 2016	AMB	AP 2006	AP 2021	ADVF	ASMS
BLOC 1	HEURES									
M1 ACC PERSONNE /ACTES VIE QUOTIDIENNE ET SOCIALE	147			98	98	147	84	70	98	98
M2 REPERAGE ET PREVENTION SITUATIONS A RISQUE	21			14	14	21	14	7		14
BLOC 2										
M3 EVALUATION ETAT CLINIQUE	77	77	77	63	77	35	28	14	77	77
M4 SOINS ET EVALUATION REAJUSTEMENTS	182	182	182	161	161	168	70	56	182	182
M5 ACC MOBILITE PERSONNE AIDEE	35	35	35		35					35
BLOC 3										
M6 RELATION COMMUNICATION	70					21				35
M7 TUTORAT ET TRANSMISSIONS	21			21	21	21	21		21	21
BLOC 4										
M8 ENTRETIEN LOCAUX MATERIELS PREVENTION RISQUES AS	35		35	21	35	21			35	
BLOC 5										
M9 TRAITEMENT DES INFORMATIONS	35		35			14			28	14
M10 TRAVAIL EQUIPE PLURI PROF. QUALITE GESTION RISQUES	70		70		35	49	35		49	49

DATE DE LA RENTRÉE

Date de la rentrée : **02/09/2024** - Date de la sortie : **fin juillet 2025**

Lieu de la formation : 70 rue des réaux 33500 Libourne

Horaires : de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Modalités pédagogiques :

Présentiel ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose

Valorisation du travail en demi-groupe

Moyens matériels :

Une salle de cours, une salle de travaux pratique, matériel pour la validation la Formation aux Gestes d'Urgence (AFGSU 2) dispensée par une formatrice de l'IFSI, centre de documentation, revues en santé...

Moyens humains :

1 Directrice

3 Formateurs

1 Secrétaire

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médical, social, Organismes partenaires...)

Méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), visites de stage, ateliers, projet d'inter professionnalité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des études de situation pouvant comporter ou comportant une pratique simulée, une évaluation à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et l'évaluation des compétences en milieu professionnel permettent la validation de blocs de compétences nécessaire à la certification. Certification de la formation : diplôme d'Etat d'Aide-Soignant délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération après validation des modules théoriques et compétences pratiques évaluées en stage.

ACCESSIBILITÉ-ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFAS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFAS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

COUT DE LA FORMATION

- **Formation initiale** : Parcours complet, partiel et redoublement (demandeur d'emploi et poursuite d'étude) : Pris en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine - aucune démarche à effectuer
- **Formation professionnelle** : 7411€ net de taxes (devis détaillé en fonction du parcours, auprès du secrétariat) - Prise en charge employeur, OPCO, ou autres (Transition pro...)
- **Frais d'inscription à l'entrée en formation** : 100€ (à la charge du bénéficiaire)
- **Coût des tenues** : Le tarif est communiqué chaque année au moment des résultats du concours

Pour plus d'informations sur la prise en charge de votre formation, n'hésitez pas à joindre le secrétariat de l'IFAS ou votre employeur.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

a - Demandeurs d'emploi n'ayant pas de contrat de travail en cours au démarrage de la formation ou candidats en poursuite de scolarité (hors candidats en post VAE) :

- Le coût de la formation est automatiquement pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine
- **A partir de la rentrée de janvier 2024**, remboursement des frais de transport lors des stages, *selon le Règlement d'Intervention Remboursement des frais de transport lors des stages des élèves aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux - Région Nouvelle-Aquitaine, Séance plénière du 11 décembre 2023.*

b - Salariés : (formation professionnelle continue)

- Demande de prise en charge auprès de l'employeur,
- Demande de PTP (projet de transition professionnelle) auprès d'un OPCO,

La formation est éligible au CPF (Compte Personnel Formation).

IMPORTANT : Les publics non éligibles à un financement régional total des frais de scolarité

Les publics ci-après ne peuvent pas prétendre à un financement régional des frais de scolarité :

- Les personnes ayant conservé un lien juridique avec un employeur : fonctionnaires titulaires ou stagiaires, salariés avec ou sans traitement, quelle que soit la situation administrative et statutaire

(disponibilité, congés sans solde, congé sabbatique, congé parental, congé individuel de formation, congé de formation professionnelle, congé individuel de formation),

- Les commerçants, les professions libérales, les autoentrepreneurs (si dépassement du plafond horaire noté ci-dessus),
- Les retraités,
- Les apprentis,
- Les apprenants en formation de préparation aux concours.

LES AIDES POUR LA REMUNERATION PENDANT LA FORMATION

- AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation) : peut être accordée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation validée par pôle emploi (dans la limite des droits restants à l'ARE).
- RSF (Revenu Social de Formation) : peut être accordé sous certaines conditions aux demandeurs d'emploi non indemnisés sortis de formation initiale depuis plus d'un an (dossier à retirer au secrétariat de l'IFAS).
- Bourses d'études: accordées sous réserve d'éligibilité par la Région Nouvelle Aquitaine. Le dossier est à constituer sur internet à partir du mois de juin (<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr/>)

NB : La formation aide-soignante est possible avec les dispositifs suivants :

- l'apprentissage,
- le contrat de professionnalisation,
- la Pro A (secteur privé).

☞ Merci de contacter le secrétariat pour tous renseignements

LE DÉTAIL DE LA FORMATION

Déroulement (parcours complet)

Validation des 10 modules de formation répartis en 5 blocs de compétences :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les 3 premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
- Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
- Module 9. - Traitement des informations	35 h
- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

ET APRES...

Suite de Parcours : Le diplôme d'Etat d'aide-soignant et trois années d'exercice permettent aux candidats de se présenter directement aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers.

Débouchés : exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous contacter :

IFSI / IFAS/ IFAP- Centre Hospitalier Garderose
70, rue des Réaux - 33500 LIBOURNE

Standard : 05 57 25 49 16 - secretariat.ifsich-libourne.fr

Du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 16h00

www.ch-libourne.fr

PARTENAIRES LOCAUX :

FRANCE TRAVAIL - LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - LA MISSION LOCALE - TRANSITION PRO

Le handicap :

CAP EMPLOI - MDPH - CRFH

Pour toute demande de renseignements :

Secrétariat de l'IFAS - 05 57 25 49 16

secretariat.ifsich-libourne.fr

Pour toute demande de renseignements relatifs à un handicap, un référent handicap est à votre disposition

Contact : Mme Pignol Constance 05 57 25 49 16, constance.pignol@ch-libourne.fr